

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 198

présenté par

Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de la SGP ne se justifie pas, elle ajoute de la complexité à la mise en œuvre du développement de la métropole. Elle ne constitue pas un outil efficace de partenariat entre l'Etat et les collectivités d'Ile de France.